



Portail Familles

MODALITÉS D'INSCRIPTION À L'ALSH SITUÉ AU CHÂTELET-EN-BRIE

ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

<https://ccbrc.portail-familles.net>

Contact service Portail Familles :
portail-familles@ccbrc.fr

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Les horaires



Accueil de Loisirs durant des MERCREDIS en périodes scolaires

Horaires d'ouverture : 7h30 – 19h00

Possibilité d'inscrire les enfants :

1. en demi-journée avec Repas ou sans Repas :

- 7h30 – 12h00 sans repas
- 7h30 – 13h30 avec repas
- 12h00 – 19h00 avec repas
- 13h30 – 19h00 sans repas

ou

2. en journée complète avec Repas :

- 7h30 – 19h00

Centre de loisirs durant les vacances scolaires

Uniquement en journée complète

- 7h30 – 19h00 avec restauration



Comment inscrire mon enfant ?

Je passe par le portail Familles

1. ➤ Je télécharge le formulaire « Demande d'inscription au portail familles réservée aux administrés de la CCBRC » qui se trouve sur le site www.briedesrivierresetchateaux.fr , onglet « enfance solidarité » / portail .
2. ➤ Je le remplis et le renvoie avec les pièces justificatives demandées à l'adresse mail: portail-familles@ccbrc.fr
3. ➤ Le service portail familles contrôle, valide, et crée un dossier au regard des informations transmises.
4. ➤ Je reçois un mail de confirmation sur ma messagerie accompagné de mes identifiants pour accéder à mon espace sur le portail en ligne
5. ➤ Je me connecte sur le portail à l'aide de mon identifiant et mon mot de passe.
6. ➤ Je complète mon dossier et y joint tous les justificatifs nécessaires
7. ➤ Le service portail-familles valide mon dossier ou demande un complément par mail.
8. ➤ Mon dossier est complet quand je reçois un mail de validation du service « portail-familles ».
9. ➤ Je peux effectuer les réservations suivant le Règlement Intérieur à l'activité et mes besoins pour les mercredis et les vacances scolaires dans l'onglet « Nouvelle réservation ».

Pièces justificatives à joindre impérativement à mon dossier

Obligatoires :

- Avis imposition de l'année N et celui de mon conjoint
- Livret de famille
- Attestation d'assurance responsabilité civile (extrascolaire) en cours de validité (1 par enfant)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Attestation de paiement ou non-paiement de la CAF ou MSA des 12 derniers mois.

Obligatoires selon la situation :

- Notification mensuelle Pôle emploi ou dernier bulletin de salaire si modification professionnelle
- Jugement de l'autorité parentale en cas de séparation ou de divorce
- Justificatif pension alimentaire
- PAI (Plan Accueil Individualisé)
- Page de vaccinations du carnet de santé

Dates limites des inscriptions



Mercredis en périodes scolaires :

Huit jours avant le premier jour de fréquentation.



Petites vacances scolaires :

Un mois avant le 1^{er} jour de fréquentation des vacances scolaires.



Vacances d'été :

Le 1^{er} juin (prévisions d'encadrement, réservations sorties et transports).

A retenir

Situations	Conséquences
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour les mercredis périodes scolaires : ➤ je modifie mon planning ; ou en cas de problème d'accès au portail, je préviens le service « portail-familles » via la messagerie de mon « compte famille », de mes changements dans les délais impartis soit 8 jours avant. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Facturation selon mes réservations.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Mon enfant est absent</u> : je fournis le 1^{er} jour via la messagerie de mon « compte familles » le justificatif au service « portail-familles ». 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les absences sont déduites à compter du 2^{ème} jour. Un jour de carence reste comptabilisé. (12 jours d'enfant malade par an par famille).
<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Mon enfant est absent</u> : je ne fournis pas de justificatif. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les absences injustifiées sont facturées.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence supplémentaire sans inscription préalable. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence facturée et majorée de 15€ par jour de présence
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je passe la date limite de réservation pour les vacances ou les mercredis. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je passe en liste d'attente.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Je ne respecte pas les horaires d'arrivée et de départ. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tarification forfaitaire supplémentaire de 5€ par ¼ d'heure commencé.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ J'ai une interrogation ? Je me réfère au Règlement Intérieur de l'activité Je me connecte sur mon compte famille (des mails et des informations sont régulièrement envoyés). Je contacte le service « portail-familles », par le biais de la messagerie du portail familles 	